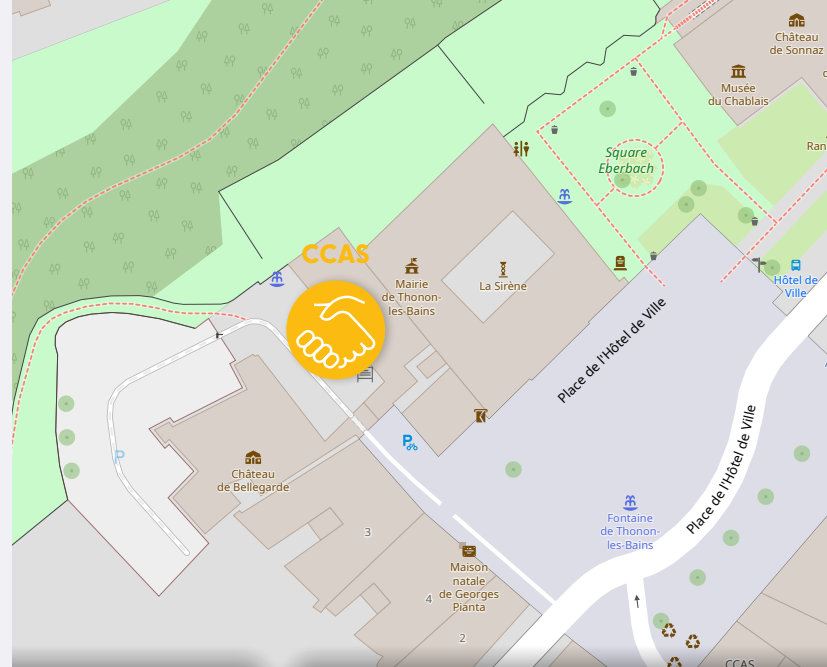




Le **CCAS** propose, en partenariat avec le service des transports urbains STAR'T, **une réduction sur les abonnements qui donne droit à un accès illimité aux lignes régulières et funiculaire de la zone A du réseau urbain pour les Thononais ayant un taux d'invalidité supérieur ou égal à 80 %.**



CCAS
> 2 place de l'Hôtel de Ville
74200 Thonon-les-Bains
> CS 20517 - 74 200 Thonon les Bains
ccas@ville-thonon.fr - 04 50 70 69 50

Ouverture au public :
Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h

Par téléphone :
lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,
mercredi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h

Maj 08/25 - graphisme atelierpoivre noir - Ne pas jeter sur la voie publique

Thonon
LES BAINS



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

Carte de transport



ville-thonon.fr





Qui peut effectuer cette démarche ?

Toute personne résidant à Thonon-les-Bains, ayant un taux d'invalidité supérieur ou égal à 80%. Selon condition de ressources.



Quand effectuer cette démarche ?

- ▶ Toute l'année



Quels sont les délais ?

- ▶ 30 jours maximum



Comment effectuer cette démarche ?

- ▶ En complétant le formulaire **carte d'abonnement bus disponible** :
 - ▶ A l'accueil du service
 - ▶ Sur simple **demande par mail**
 - ▶ Sur le **site de la ville** :
www.ville-thonon.fr
/ Rubrique aide et solidarité
 - ▶ Via votre espace citoyen
www.espace-citoyen.net/thonon-les-bains



Quels sont les documents à fournir ?

- ▶ Le **formulaire dûment complété**
- ▶ **Dernier avis d'imposition**
- ▶ Un **justificatif de domicile** de moins d'un an
- ▶ **Notification MDPH**



A quel tarif ?

- ▶ Cette prestation est payante et soumise à un plafond de ressources. Elle est **facturée par la Star't**.

